



Les Trophées
de la Responsabilité Sociale
& Environnementale

Principes déontologiques des Trophées Défis RSE

Avant-Propos

Le présent document détaille les valeurs et règles qui prévalent aux Trophées DEFIS RSE. Il a vocation à être révisé chaque année afin de garantir son alignement permanent avec les comportements et principes éthiques les plus exigeants, et à leur évolution permanente.

La signature de ce document par l'ensemble des parties prenantes (la fondatrice et les co-organisateurs, les candidats, partenaires, sponsors et membres du jury) des Trophées Défis RSE engage pleinement celles-ci à respecter l'intégralité des valeurs et principes contenus dans le présent document. Toute dérive avérée par rapport à ceux-ci est susceptible d'exclure définitivement des Trophées Défis RSE la personne ou la structure qui en serait responsable.

1 – Valeurs communes à toutes les parties prenantes des Trophées Défis RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est l'application des principes du Développement Durable aux activités, produits et services des organisations, en lien avec leur parties prenantes et avec leurs enjeux principaux en la matière

Les valeurs qui président les Trophées DEFIS RSE sont les 7 principes de Responsabilité Sociétale définis la norme RSE internationale ISO 26000 :

1. Redevabilité
2. Transparence
3. Comportement éthique
4. Reconnaissance des intérêts des parties prenantes
5. Respect du principe de légalité
6. Prise en compte des Normes Internationales de Comportement
7. Respect des Droits de l'Homme

Les Trophées Défis RSE visent à la valorisation bienveillante des actions entreprises par les organisations dans tous les domaines de la RSE, et à leur accessibilité à tous par la pédagogie.

2 - Critères d'éligibilité des candidatures

Les Trophées Défis RSE sont un concours professionnel, payant, pour toutes les organisations, entreprises, collectivités et administrations, associations, ONG, les start-ups, à l'exception des start-ups de moins d'1 an.

L'objectif de ces trophées étant de mettre en lumière des organisations engagées en matière de RSE, ils s'adressent à des organisations qui ont déjà été mis en place un projet pilote, des actions ou une stratégie en lien avec tout ou partie des thématiques de la RSE telles que listées par la norme ISO 26000 (Gouvernance / Droits de l'Homme / Social / Environnement / Fournisseurs / Clients / Sociétal)

Le concours est organisé par appel à candidatures, envoi de dossier par email et via un site internet dédié, où sont disponibles l'ensemble des éléments nécessaires aux candidatures (dossier de présentation, formulaire administratif, questionnaire de candidature).

Dès lors qu'une organisation est candidate, elle accepte le règlement, les critères de sélection, le calendrier et le paiement de sa candidature avant la date du Jury.

Toutes les organisations dont le dossier de candidature a été jugé éligible sont invitées à la cérémonie de remise des Trophées Défis RSE, font l'objet d'une communication dans les outils de communication tels que communiqué ou dossier de presse et pourront rencontrer les partenaires et membres du jury le jour de l'événement, (ceci si les conditions sanitaires permettent l'organisation de l'événement).

News RSE ne saurait être tenu pour responsable de toute annulation ou report d'un événement (Jury ou cérémonie) si le contexte sanitaire empêche la tenue d'un événement.

3 - Processus de sélection

3.1 – Pré-sélection

L'ensemble des dossiers jugés éligibles (i.e. respectant les conditions décrites au paragraphe précédent) est présenté à un jury composé de personnalités qualifiées en RSE, et dont la composition (accessible dans le dossier de présentation des Trophées Défis RSE) varie chaque année

Ce jury établit un classement des candidatures reçues dans chaque catégorie sur la base des notes obtenues pour l'ensemble des questions contenues dans le fichier Excel d'évaluation mis à disposition de tous les candidats.

A l'issue de cette première phase d'évaluation, le jury sélectionne « shortliste » 3 dossiers pour chaque catégorie, qui seront auditionnés par le jury pour l'attribution du Trophée Défis RSE correspondant.

3.2 – Sélection finale des lauréats

Les membres du jury se réunissent à une date unique, fixée en 2021 au 1^{er} juillet (à confirmer), pour rencontrer les shortlistés lors d'une audition de 15 minutes. La date de cette audition sera annoncée à tous les shortlistés 15 jours avant la date du jury.

Les organisations shortlistées sont libres de désigner le.s représentant.e.s de leur choix (2 maximum) pour cette audition, et de présenter leur projet sous forme d'une présentation orale sans supports.

A l'issue de l'ensemble des auditions par catégorie, le jury procède aux délibérations et au vote du lauréat. L'organisation ayant obtenu la meilleure note globale dans chaque catégorie se verra attribuer le trophée correspondant.

Le jury peut décider collégalement d'attribuer un trophée « Coup de cœur du jury » pour un lauréat supplémentaire si et seulement si le dossier fait l'unanimité du Jury avec 100% des voix.

4 - Critères de notation

Les critères utilisés pour noter les candidatures sont les mêmes que ceux mentionnés dans le document d'évaluation et le dossier de présentation (engagement, moyens, résultats, indicateurs de performance),

Le secrétariat des Trophées Défis RSE est responsable du relevé, de l'enregistrement et de la conservation des notes par critère et globales de l'ensemble des membres du jury pour l'ensemble des finalistes.

5 - Principes de sélection et d'éthique du jury

Les membres du jury sont des personnalités qualifiées en RSE (références vérifiées par les organisateurs) proposées par les organisateurs des Trophées Défis RSE. Leur participation aux jurys des trophées n'est pas reconductible par tacite reconduction d'une année sur l'autre. Tout non-respect avéré du contenu du présent document pourra déclencher l'exclusion du membre du jury concerné.

Avant de pouvoir participer au jury de l'année considérée, chaque membre doit parapher, signer et dater un exemplaire complet du présent document, ceci valant acceptation de l'ensemble de son contenu. Cette opération est à renouveler tous les ans sur la dernière version du présent document.

Les membres du jury s'engagent par la signature du présent document à respecter les règles éthiques suivantes, considérées comme les fondations du jury des Trophées Défis RSE :

- Auto-exclusion d'un membre de tout vote ou dossier dans lequel il aurait un intérêt quelconque ou serait partie prenante d'une manière ou d'une autre
- Engagement d'équité et de neutralité par rapport à tous les candidats
- Engagement de confidentialité sur l'ensemble des informations et dossiers traités, ainsi que sur les résultats du jury (notations, classements, lauréats, commentaires des membres du jury...)
- Engagement d'objectivité et de non-prise en compte de ses convictions personnelles (politiques, religieuses, culturelles ou autres) dans le processus de notation et de classement des candidatures, les seuls critères devant être pris en compte étant ceux mentionnés au chapitre 4
- Engagement à refuser toutes formes de corruption (sous quelque forme que ce soit, y compris d'éventuels cadeaux) ou d'influence actives ou passives de la part des organisations candidates ou de leurs parties prenantes, et ce avant, pendant ou après la préparation et le déroulement des Trophées Défis RSE

- Engagement de présence, sauf cas d'urgence absolue, aux différentes réunions de préparation et de sélection du jury

Un.e président.e du jury est proposé.e chaque année par la fondatrice des Trophées Défis RSE, choisi.e parmi les membres du jury.

La personne désignée comme président.e du jury est responsable du bon respect des principes et règles décrites dans le présent document. En cas de vote ex-aequo bloqué, il lui est demandé de prendre la responsabilité du vote final.

6 - Informatique et Liberté

Pour participer aux Trophées Défis RSE, les organisations participantes doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression des données les concernant avant le jury. Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à : candidature@newsrse.fr

7 - Confidentialité

Les projets, actions, initiatives et chiffres présentées aux Trophées Défis RSE par les organisations candidates leur appartiennent pleinement.

A des fins de diffusion des bonnes pratiques au plus grand nombre, ils autorisent cependant les organisateurs des Trophées Défis RSE à communiquer sur celles-ci dans le cadre de Relations-Presses et communications sur les réseaux sociaux, et sans prétendre à une quelconque rémunération en contrepartie.

8 – Signature

Je soussigné _____, occupant la fonction de _____ chez _____, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des principes, règles et dispositions mentionnées dans le présent document, et m'engage par la présente à les respecter et à les faire respecter par ma structure dans le cadre des Trophées Défis RSE.

Fait à _____ le _____

Signature _____